

Direction générale de la coordination  
réseau et ministérielle

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 16 avril 2019

**Objet : Demande d'accès**  
**N/Réf. : 1847 00/2019-2020.005**

Nous donnons suite à votre correspondance reçue le 1<sup>er</sup> avril dernier pour obtenir copie de documents que vous décrivez comme suit :

« [...] nous voudrions obtenir le temps de consultation moyen et le taux de respect des délais demandés par cote de priorité (A,B,C,D,E) pour le territoire du CIUSSS de l'Estrie-CHUS et du CIUSSS de la Mauricie-Centre-du-Québec pour toutes les demandes faites au CRDS depuis le 1<sup>re</sup> avril 2017 pour toutes les spécialités médicales » (*sic*).

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, les documents répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé  
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 19-CM-00019-63